



République Française
Département de l'Aude
Commune de LACOMBE
Extrait du registre de délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 10 mars 2022

<p>Nombre de conseillers:</p> <p>En exercice: 11</p> <p>Présents: 11</p> <p>Votant(s): 11</p> <p>Absent(s): 0</p> <p>Procuration(s): 0</p> <p>Excusé(s): 0</p> <p>Date de convocation: 24 février 2022</p> <p>Date d'affichage: 24 février 2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux et le dix mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur Benoît SOULIÉ (Maire).</p> <p>Présents: Benoît SOULIÉ, Sylvain GAUDRIOT, Laurent MARTIN, Marcel MAILLOL, Hugues FORGERON, Nadine GAQUER, Patrick PUECH, Séverine FARGUES, Patrick FOULON, Jean-Pierre DOIZON, Cyril SOULIÉ.</p> <p>Excusé(s): .</p> <p>Absent(s): .</p> <p>Représenté(s): .</p> <p>Secrétaire de séance: Patrick PUECH.</p>
--	---

Objet: Modification du PLU de CUXAC-CABARDES - Aménagement des abords du lac de Laprade

Basse.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-8, L.153-15, L.153-16 et R.153-5 ;

Vu le projet de Modification du PLU de la commune de CUXAC-CABARDES adressé à la commune en date du 21 décembre 2021 pour avis en tant que personne publique associée,

Considérant que le projet de modification du PLU concerne l'aménagement des abords du lac de Laprade Basse,

Considérant qu'il est situé en zone N du plan de zonage actuel, la modification porte sur la création d'un secteur Nlac au plus près des limites du projet, d'une superficie de 0.7 ha. (Parcelles section A n°120, 394, 441, 483 et 484. Le projet vise au développement d'activités nautiques (voile) et d'une zone de baignade sur le lac de Laprade Basse. Il prévoit :

- Aménagement de la voirie, de zones de stationnement et d'une aire de retournement.
- Création de deux bâtiments (sanitaires et poste de secours).
- Aménagement de cheminements.
- Aménagement d'une plage associée à une zone de baignade et d'une base de voile sur les berges du lac

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de modification du PLU relatif à l'aménagement des abords du lac de Laprade Basse.

Transmission en préfecture le 15 mars 2022

Affichage et publication le 15 mars 2022

A Lacombe, le 15 mars 2022

Monsieur le Maire

Benoît SOULIÉ

